

Je suis digne d'être si dignement, en ce  
du fin. d'ici. je n'aurais pas, et de côté, en  
passe entre de Mège, de 1820. civile en je l'espère.  
travaux n'est pas de voir je de celui de droit.  
Legation de Suisse en 21. III. 78. B. à Genève et d'ég.

Paris, le 20 Mars 1878

France.

N° 2  
836  
Handelswesen  
N° 111  
25. März 78

Monsieur le Conseiller fédéral

Confidentiel

Par l'office que vous m'avez fait l'honneur de  
m'adresser le 17 de ce mois, vous exprimez l'opinion qu'il y  
aurait lieu de considérer la récente prorogation du traité de 1864  
comme la dernière, et qu'il serait opportun d'examiner si les  
négociations pour la conclusion d'un nouveau traité de commerce avec  
la France ne devraient pas être inaugurées au mois de septembre,  
pour que leur résultat soit, si possible, soumis à l'Assemblée fédérale  
en décembre prochain.

Il me sera permis, tout en reconnaissant la gravité  
de la question pour le Conseil Fédéral & les difficultés financières qui  
peuvent en être la conséquence pour notre pays, d'énumérer les  
motifs qui me font personnellement considérer comme tout à fait  
improbable la conclusion d'un nouveau traité dans le courant de l'année.

Monsieur  
Monsieur le Sr Honorable Conseiller fédéral  
Chef du Département du Commerce Berne.



2

1° Tous les Ministres, chefs de service, etc, donnent nettement à entendre qu'il ne peut être question de négocier pendant l'exportation.

2° La France a déclaré qu'elle ne croyait pas opportun de permettre des négociations commerciales pendant la crise actuelle, et l'Angleterre s'est prononcée dans le même sens.

3° Il serait désirable que l'Angleterre eût, en tous cas, la priorité. Vous savez que lord Derby a annoncé l'intention du Cabinet britannique de faire des réductions sur les droits d'entrée sur les vins. Vous savez que l'Angleterre n'a pas de droits sur les produits fabriqués. Elle est donc dans une situation <sup>plus</sup> favorable que nous pour obtenir de la France des concessions, & nous serons appelés à en bénéficier, tandis que, si nous négocions les premiers, la France ne manquera pas de déclarer que sa situation est plus mauvaise vis-à-vis de la Suisse que sous le régime de 1864 & s'autorisera de ce fait pour nous refuser les avantages que

nous réclamerons en faveur de nos industries.

4°/ on ne peut pas se faire d'illusion sur la durée des négociations; à supposer qu'on puisse entrer en matière au mois de Septembre, il faut s'attendre à ce que les pourparlers, dans lesquels viendront s'intercaler la question des zones de la Savoie, les franchises du pays de Gex, peut être <sup>d'autres concessions</sup> celle du chemin de fer d'Annemasse, les questions d'établissement, de propriété artistique & littéraire, d'assistance & de traitement dans les hôpitaux, de recrutement, etc, devront fort longtemps; il me paraît pratiquement impossible que, même si on commence en Septembre, on arrive à quoi que ce soit de définitif dans le courant de la présente année.

5°/ Divers faits nouveaux, que je n'ai pas encore eu l'occasion de signaler dans mes précédents rapports, méritent d'être relevés ici, & confirment la crainte qu'il n'y ait pas possibilité de marcher aussi rapidement.

Vous aurez vu, aux dernières nouvelles du Temps d'hier soir (d. d. 20 Mars), que la Chambre des députés a déjà

nommé 30 membres (sur 33) de la Commission chargée d'étudier  
 le projet de tarif général des Péages français; les trois derniers  
 seront élus Jeudi. Un journal de ce matin, le XIX<sup>e</sup> Siècle, les  
 classe comme suit :

Libre-échangistes. — MM. Millaud, Devès,  
 Dréo, Wilson, Garrigat, Rouvier, Gaudin,  
 Rouher, Tirard, de Mahy.

Protectionnistes ou compensateurs. — MM.  
 Caze, Ferry, Louis Legrand, Méline, Deville,  
 Gailly, Mollien, Lebaudy, Danelle-Bernardin,  
 Malézieux, Brelay, Waddington, Philippo-  
 teaux, Viette, Guillemin, Goblet, Pierre Le-  
 grand, Jametel, Escarguel, Dautresme.

soit 10 libre échangistes et 20 compensateurs - protectionnistes.

Le Temps d'hier ajoute que, dans la discussion qui a précédé,  
 au sein des bureaux, la nomination de la Commission, « la  
 & presque unanimité des commissaires est d'avis que la Commission,  
 avant de statuer, doit procéder à une enquête !! »

A une réception donnée hier par le Ministre de la Marine,  
 j'ai entendu M. Poyon-Quertier, chef du parti des protectionnistes,  
 se féliciter vivement de la composition de cette Commission.

Je me suis ensuite rendu à une soirée donnée par M.  
 Léon Say, qui, tout en se déclarant dans l'impossibilité d'avoir  
 encore un avis personnel sur chacun des Commissaires, a

ajoute qu'à première vue, la Commission lui paraissait compter un tiers de libéraux-célestes, et 2/3 de protectionnistes ou de partisans des droits soi-disant compensateurs.

Vous voyez, par ces renseignements, que M. Tuffreau de Borch & ses collègues avaient assez exactement le sentiment de l'état des esprits dans la Chambre, lorsqu'ils ont déclaré que le gouvernement devait prendre l'initiative d'une majoration du tarif général, s'il voulait éviter des motions plus défavorables encore au libre échange de la part de la Commission ou de groupes de députés. — Quant au Sénat, l'opinion <sup>protectionniste</sup> est pour le moins aussi accentuée qu'à la Chambre.

Le Temps d'hier publie, en outre, l'article suivant :

L'Association de l'Industrie française a tenu hier, à Paris, une réunion plénière à laquelle assistaient un très grand nombre d'in-

dustriels venus de tous les points du territoire et représentant les grandes industries.

Après une discussion approfondie de la situation économique actuelle, l'Association a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes :

L'Association de l'Industrie française dé-

clare qu'elle considère comme extrêmement périlleux pour le travail national le tarif général, tel qu'il est présenté à la Chambre des députés, et comme plus périlleuse encore la pensée de conclure des traités de commerce sur des bases inférieures à celles fixées par ce tarif; elle conclut à ce que l'enquête de 1870 soit reprise et continuée, excepté pour la marine marchande, pour laquelle l'enquête est complète.

Comme vous le voyez, l'Association de l'Industrie française considère le tarif général comme insuffisant, & réclame également une enquête parlementaire.

6.

De moment où une commission du Sénat a cru pouvoir s'arroger le droit de faire une enquête industrielle, et où les bureaux de la Chambre se sont prononcés dans le sens, il est très-vraisemblable que la Chambre des Représentés voudra faire cette enquête. — Cela exigera encore un assez grand nombre de mois, & retardera le moment auquel les négociations officielles pourront commencer.

En résumé, tous ces motifs ne me permettent pas de garder beaucoup d'illusions, & m'imposent le devoir de Vous signaler la crainte très-sincère que j'ai de ne pouvoir nullement considérer comme probable la possibilité, pour le Conseil fédéral, de compter sur un nouveau traité & sur un accroissement de nos recettes douanières pour le 1<sup>er</sup> Janvier prochain. Quelque pénible que puisse être cette déclaration, je la crois fondée sur de trop sérieux éléments d'appréciation pour que je n'aie pas l'obligation

de vous en faire part dès maintenant en vue des questions  
financières qui s'y rattachent.)

Et la soirée donnée par le ministre de la Marine, Le prince  
Hohenlohe <sup>est venue hier (pas) me</sup> ~~me~~ (demander ce que je pensais d'un article de M<sup>r</sup>  
Boiteau (Journal des Débats d'avant hier) sur la majoration du  
taux général. Lorsque je lui eus fait part de la situation &  
des pourparlers officieux que lord Lyons & moi avons eus avec  
M<sup>m</sup>. Waddington, Lay & Telferens de Bat, il m'a dit que  
l'Allemagne, bien qu'elle fut convertie par l'article de la Paix de  
Frankfort qui lui assure le traitement de la nation la plus  
favorisée, n'était pas cependant absolument désintéressée dans la  
question; si, par suite de ces majorations, l'Angleterre, la Suède, etc.,  
ne peuvent pas s'entendre avec la France, le taux général projeté  
sera applicable à l'Allemagne, qui partagera le sort des Anglais,  
Belges, Suédois, etc. Le prince Hohenlohe a manifesté l'intention  
d'appeler l'attention de la Chancellerie allemande sur la portée de

la

8  
portée de la question.

En me référant de revenir encore sur cette grave matière lorsque des informations plus précises auront pu être obtenues sur la Commission de la Chambre, sur l'affiliation de l'industrie française, etc, j'ai l'honneur de Vous renouveler, Monsieur le Conseiller fédéral, les assurances de ma haute considération.

Le Ministre de la Conféd<sup>n</sup> Suisse

Sturm

5 h<sup>2</sup> 1/2

Je regrette de ne pouvoir vous adresser  
soit le moment des exemplaires du tarif général parce que  
son texte n'a pas encore reçu plusieurs  
exemplaires au Ministère des affaires  
étrangères.

Waddington juge la composition  
de la Commission exactement  
comme Sean Lay & tous 2/3 contre 1/3.

Il m'a montré la lettre qu'il  
venait de signer sur la ratification  
du traité actuel avec l'Autriche par  
au 1. Il m'a dit en outre  
qu'il ne voit pas <sup>de la Chambre</sup> actuellement  
il y aurait une majorité pour  
la ratification du nouveau traité.